

MALADIE HÉMORRAGIQUE DU LAPIN : PREMIÈRE ÉCLOSION AU QUÉBEC

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le 25 août 2016, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a confirmé le diagnostic de la forme émergente de la maladie hémorragique du lapin dans une ferme récréative située dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette maladie étant absente du territoire québécois jusqu'à présent, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) encourage fortement l'ensemble des acteurs du secteur à rehausser leur vigilance et à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et contrôler les infections causées par ce virus. Compte tenu du caractère hautement contagieux et grave de la maladie, ce virus représente une menace pour la santé des lapins et pour l'élevage cunicole au Québec.

La maladie hémorragique du lapin (MHL) est une hépatite aiguë mortelle causée par un virus de la famille des *Caliciviridae* qui atteint le lapin européen (*Oryctolagus cuniculus*). Le lapin européen, ou lapin de garenne à l'état sauvage, est l'espèce dont sont issus tous les lapins domestiques. La MHL est hautement contagieuse et elle se caractérise par une morbidité élevée et une mortalité variable selon le type de virus en cause. En effet, il en existe à ce jour deux types particuliers : le virus à l'origine de la forme « classique » de la MHL et celui de type 2, récemment apparu, qui est responsable d'une forme considérée comme plus « émergente » de la maladie. Aucune autre espèce n'a été reconnue comme sensible au « virus classique », tandis que le « virus émergent » peut causer une maladie semblable à la MHL chez deux espèces de lièvres en Europe.

SIGNES CLINIQUES

Les signes cliniques de la forme classique se manifestent souvent de façon très aiguë après une période d'incubation variant d'un à trois jours. Ils comprennent de la fièvre (plus de 40 °C), une perte d'appétit, de la faiblesse et une mort subite de 12 à 36 heures après l'apparition des premiers signes d'infection. Le taux de mortalité est de 70 à 90 %. Il est possible d'observer chez les sujets atteints des écoulements oculaires, parfois hémorragiques, et un saignement nasal (épistaxis). Des signes neurologiques et respiratoires peuvent aussi se manifester. Quoiqu'elle soit plus fréquente dans la forme émergente, une évolution subaiguë ou chronique de la maladie est parfois observable. Certains animaux développeront alors un ictère (jaunisse) des oreilles, de la conjonctive et des muqueuses, montreront de la faiblesse et accuseront une perte de poids, puis décéderont en quelques semaines.

Des signes cliniques similaires peuvent se présenter dans la forme émergente de la maladie. Toutefois, la durée de cette dernière est habituellement plus longue (de 3 à 5 jours) et le taux de mortalité varie de 5 à 70 %. De plus, chez les lapins âgés de moins de 6 à 8 semaines, l'infection par le virus de la forme classique est subclinique, alors que le virus de la forme émergente peut provoquer des signes cliniques et de la mortalité chez des lapereaux aussi jeunes que de 15 à 20 jours d'âge.

DISTRIBUTION

Le virus classique responsable de la MHL est d'abord apparu en Chine en 1984. À ce jour, il est rapporté dans plus de 40 pays d'Asie, d'Afrique, des Amériques, d'Europe et d'Océanie. Il est enzootique dans la plupart des régions du monde où l'on trouve des lapins européens sauvages et domestiques. Quant à la forme émergente, elle est d'abord apparue en France en 2010 et s'est rapidement propagée en Europe et dans le bassin méditerranéen. Depuis 2015, cette récente forme virale est également présente sur le territoire australien.

À part quelques incursions très ponctuelles et circonscrites, la maladie est absente du Canada et des États-Unis. Par conséquent, elle est considérée comme une maladie animale exotique au Canada, où elle est catégorisée comme une maladie à notification immédiate (MANI) par les autorités fédérales. Au Québec, elle est une maladie désignée d'après le Règlement sur la désignation des maladies contagieuses ou parasitaires, des agents infectieux et des syndromes.

TRANSMISSION

La MHL est très contagieuse. Elle se propage rapidement et peut se transmettre de façon directe ou indirecte. Le virus se retrouve dans la salive, les urines, les fèces, les sécrétions respiratoires, ainsi que dans la carcasse d'un animal décédé et sur le pelage d'un animal contaminé. Les lapins peuvent se contaminer par les muqueuses buccales, nasales et oculaires. La litière, les aliments et l'eau contaminés peuvent être une source d'infection. Les humains, les animaux sauvages et les insectes peuvent aussi agir comme vecteur mécanique. Le virus est très stable et résistant dans l'environnement. Il pourrait survivre de plusieurs semaines à plusieurs mois. Il est en effet rapporté que des particules virales viables ont été détectées dans des carcasses de lapins infectées jusqu'à trois mois après le décès, et ce, malgré des conditions environnementales difficiles.

PRÉVENTION

Des mesures de biosécurité contribuant à prévenir toutes les maladies infectieuses et à contrer le risque de leur propagation doivent être appliquées en tout temps par l'ensemble des acteurs du secteur cynicole. Voici des mesures concrètes que ceux-ci devraient adopter :

- Introduire uniquement de nouveaux lapins dont le statut sanitaire et la provenance sont connus.
- Isoler du reste de l'élevage les lapins nouvellement introduits et ceux qui reviennent d'un rassemblement (ex. : foire agricole, exposition, encan) pour une période d'au moins deux semaines.
- Surveiller quotidiennement l'apparition de signes de maladie chez les lapins.
- Lors des soins aux lapins, porter des bottes ou des chaussures lavables de même que des vêtements propres. Avant et après avoir soigné les animaux, se laver les mains, nettoyer les bottes ou les chaussures et changer de vêtements. Veiller à ce que toutes les personnes qui entrent en contact avec les lapins respectent également ces mesures, notamment les autres membres de la famille et les visiteurs.
- Ne pas utiliser le même matériel ou le même équipement pour la manipulation du fumier et celle des aliments destinés aux animaux.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les lieux, les bâtiments et l'équipement.
- Ne pas partager de matériel ni d'équipement avec d'autres propriétaires d'animaux.
- Contrôler la circulation humaine en interdisant l'accès des personnes non autorisées à l'élevage, tout particulièrement les personnes ayant pu avoir des contacts avec d'autres lapins. Pour ce faire, il est possible de simplement verrouiller les accès.

- Nettoyer et désinfecter les véhicules moteurs et l'équipement avant leur entrée dans la ferme. La propreté est aussi essentielle au cours des déplacements (à la meunerie, à l'abattoir, etc.) pour éviter la propagation de maladies.
- Empêcher tout contact des lapins, de leurs aliments et de leur litière avec des animaux domestiques et sauvages. Maîtriser la vermine et les insectes.
- Éliminer sans délai et de façon adéquate les carcasses de lapins morts.
- Éviter les contacts avec des élevages commerciaux (ex. : visite, prêt de matériel).
- Tenir un registre où sont consignés les renseignements des fournisseurs et des acheteurs de lapins de même que leurs coordonnées complètes.

QUOI FAIRE EN CAS DE SUSPICION

En présence de mortalités élevées et subites ou de signes cliniques compatibles avec la MHL, les médecins vétérinaires, les producteurs et les propriétaires de lapins sont invités à communiquer rapidement avec le MAPAQ au **1 844 ANIMAUX**; une assistance et des directives seront données à la suite de l'analyse de la situation rapportée.

Pendant ce temps, il est également important d'adopter les mesures qui suivent :

- Isoler immédiatement du reste de l'élevage les lapins présentant des signes de maladie.
- Si un médecin vétérinaire praticien est familiarisé avec l'élevage, l'aviser dans les meilleurs délais de la présence de signes cliniques compatibles avec la MHL.
- Toujours s'occuper des lapins en bonne santé avant ceux placés en isolement.
- Nettoyer et désinfecter le matériel et l'équipement utilisés pour les animaux non seulement à la fin de la période d'isolement, mais aussi de façon régulière tout au long de cette période.
- Utiliser des vêtements, des chaussures et du matériel distincts pour s'occuper de ces animaux. Si le même matériel doit être utilisé, le nettoyer et le désinfecter avant et après s'être occupé des lapins isolés.
- Se nettoyer les mains lorsque l'on passe d'un groupe d'animaux à un autre.
- Surveiller plus attentivement l'apparition de signes de maladie pendant la période d'isolement.
- Avertir toutes les personnes directement impliquées au site d'élevage ou de production (membres de la famille, employés, etc.).
- Aviser les fournisseurs de service qui doivent se présenter sur le site des précautions à prendre.
- Aucun visiteur ou lapin ne doivent entrer ou sortir de l'élevage. Les intervenants doivent se limiter uniquement aux visites essentielles.
- Éviter de participer à des rassemblements d'animaux (ex. : foire agricole, exposition, encan) quand la maladie est présente dans la région ou dans la province de l'activité.

Votre vigilance est essentielle pour limiter les risques de propagation de la maladie et les mortalités élevées qui peuvent en résulter!

Signalez au 1 844 ANIMAUX